



AAPPMA de l' EHE : Bulletin n° 3

ENTENTE DU HAUT ELLÉ
La Gaule Faouëttaise - La Gaule Plouraysienne
1, rue Maréchal LECLERC 56320 LE FAOUËT

LE MOT DU PRESIDENT

L'appartenance à l'association de pêche de l'Entente du Haut Ellé devrait se traduire par un engagement fort de chaque pêcheur. Engagement pour accompagner le conseil d'administration dans sa mission de protection des milieux aquatiques.

A l'heure où les collectivités au travers du CRE, du SAGE orientent la politique applicable sur nos cours d'eau(Ellé, Inam, Aër ...) dans les années à venir, notre présence dans ces discussions doit être soutenue par tous

Participer à l'assemblée générale, s'impliquer dans le Conseil d'Administration, répondre aux actions de terrain (aménagement, entretien d'été, etc.....) est un minimum.

Je compte sur vous!!!!

Serge LECHAT

NOS DEPOSITAIRES

GUISCRIFF: Café Tabac PMU

14 place de la Mairie

LANGONNET: Café LE BABYLONE

4 place Morvan

LANVENEGEN: Restaurant TY KER

47 rue Jean Cadic

LANVENEGEN: Restaurant LOGE COU-
COU : Loge Coucou

LE CROISTY: Bar tabac LA SOURCE

Place de la mairie

LE FAOUËT : Tabac Presse

Place des Halles

LE FAOUËT : Restaurant Au Pied de Ste
Barbe .Le Grand Pont

LE SAINT : Marchand journaux

MESLAN : Café Tabac

1 rue Joseph Le Gallo

PLOURAY: Restaurant Le Lion d'Or

2 rue de Rostrenen

PRIZIAC : Café Croizer

La Croix

QUIMPERLE : INTERNAT' E

LE STUM Kerval

Janvier 2007

**DANS
CE
NUMERO:**

- le mot du Président
- liste des dépositaires
- rappel
- cartes de pêche2007
- points de règlement
- les dates à retenir
- aménagement du Langonnet
- respect des parcours
- Qualité de l'eau
- divers
- saumon

RAPPEL

Les élections du futur CONSEIL D'ADMINISTRATION de l' AAPPMA se dérouleront lors du dernier trimestre 2008.

AUSSI je renouvelle l'appel du précédent bulletin aux pêcheurs qui souhaiteraient s'investir quelques après midi chaque année pendant cinq ans, pour qu'ils viennent s'informer . Si vous êtes intéressés, faites le nous savoir, nous vous inviterons à un prochain Conseil d'Administration .

Pour le conseil d'administration le Vice Président . J.P Cardon

CARTES DE PECHE

La réforme des collectivités piscicoles entraîne un certain nombre de modifications, notamment pour les cartes « personnes mineure » et les cartes journalières et vacance:

Les cartes 2007 en détail:

Personne majeure	Personne mineure		Pêcheur en période « vacances »*	Pêcheur en période « journalière »*
	- 12 ans : Découverte	De 12 ans à - 18 ans au 1er janvier 2007		
Carte annuelle	Carte annuelle	Carte annuelle	15 jours consécutifs entre le 1er juin et le 31 décembre	1 journée entre le 1er janvier et le 31 dé- cembre
1ère et 2ème catégories	1ère et 2ème catégories	1ère et 2ème catégories	1ère et 2ème catégories	1ère et 2ème catégories
Tous modes de pêche	Tous modes de pêche	Tous modes de pêche	Tous modes de pêche	Tous modes de pêche
Prix de la carte seule 40,50 €	Prix de la carte seule 2 €	Prix de la carte seule 9 €	Prix de la carte seule 18 €	Prix de la carte seule 7 €
Timbre CPMA 28 €	Timbre CPMA 0 €	Timbre CPMA 1 €	Timbre CPMA 12 €	Timbre CPMA 3 €
Prix total 68,50 €	Prix total 2 €	Prix total 10 €	Prix total 30 €	Prix total 10 €

Timbre CPMA « migrateur »: **30€** *A préciser

POINTS DE REGLEMENT

Etang de l'abbaye de Langonnet .

Etang de 1° catégorie (même date d'ouverture que la rivière):pêche à 2 lignes autorisées ,pêche à l'asticot interdite.

Etang de Priziac.(2°catégorie)

Rappel , la pêche de la carpe de nuit y est autorisée sur tout l'accès public autour de l'étang.

Etangs de Langonnet et Plouray (2°catégorie).

Inchangé.

Carte d'Identité Halieutique (CIH).

Pour les possesseurs, lors de la prise de votre carte 2007, le numéro de la CIH et le nom, prénom du pêcheur doivent être inscrits sur le talon. Merci d'avance!!

LES DATES A RETENIR

- **Assemblée générale** : le dimanche 11 février 2007 à 9h30 à la salle du Musée du Faouët.
- **Distribution des cartes riverains** : le samedi 24 février 2006 de 14h30 à 17h00 au local de l'AAPPMA rue Maréchal Leclerc au Faouët.
- **Entretien des ruisseaux** : le ruisseau de Guisriff et le ruisseau de roze millet Les dates seront annoncées par voie de presse.
- **Opération nettoyage** : Mi septembre 2007 avec la commune de Lanvénegen.

QUELLES SONT LES POINTS QUE VOUS SOUHAITERIEZ VOIR APPARAÎTRE DANS CE BULLETIN??

VOS DEMANDES SONT ATTENDUES AVEC INTERET, MERCI D'AVANCE .

AMENAGEMENT DU LANGONNET

La 3^e phase d'aménagement de ce ruisseau est terminée. La réhabilitation a portée sur 1300 mètres de cours d'eau en aval des travaux 2006 .

Comme pour la tranche précédente, celle ci consiste en un reméandrage du ruisseau à l'intérieur du tracé actuel de la rivière, avec une diminution de la largeur de la lame d'eau pour une augmentation de la vitesse d'écoulement. Elle a nécessité la mise en place de : 52 épis en bois, 53 épis en pierre, 6 seuils en pierre, 16 risbermes (consolidation d'atterrissement), l'installation de blocs de pierres , la mise en place de 2 pompes à museau et la plantation de près de 210 plants (chênes, frênes , aulnes...)

Seule une partie n'est pas réalisée du fait de la non autorisation par un propriétaire riverain d'intervenir sur ses terrains (le même que l'année dernière).

L'ensemble de l'aménagement est réalisée. Il reste à suivre l'évolution du lit du ruisseau et pour nous, pêcheurs, espérer que les gravières aperçues permettent aux truites de se reproduire .



RESPECT DES PARCOURS

L'exercice de la pêche se pratique le long des rivières et ruisseaux en très grande partie sur des terrains privés.

L'Entente du Haut Ellé vous rappelle que les propriétaires riverains nous permettent d'accéder sur leurs terrains le long des rives et uniquement le long de celle ci.

Cela implique pour nous pêcheurs le respect de la propriété privée qu'elle soit clôturée ou non, et le respect de la vie des personnes qui y habitent et de la liberté qu'ils ont d'utiliser les moyens de locomotion qu'ils souhaitent ou de leur droit d'accorder à d'autres les mêmes moyens sur leurs propriétés.

Pour nous pêcheurs, il ne faut surtout pas jeter nos déchets quels qu'ils soient n'importe où, ne pas oublier de refermer les barrières et ne pas stationner n'importe où et n'importe comment.

QUALITE DE L'EAU

La détérioration de la qualité de l'eau est causée en partie par l'érosion des sols qui arrive dans ces cours d'eaux avec des résidus d'engrais et des pesticides, dont nous sommes tous responsables. Jardiniers, cultivateurs et autres consommateurs ne respectent pas toujours les préconisations de bon usage. Dans un temps pas très lointain, il y avait encore des grosses moules d'eau douces dans l'Ellé au niveau de St Barbe. Aujourd'hui nous avons beaucoup de mal à trouver des portes bois qui autrefois pullulaient.

Dans ces mêmes cours d'eau, trichoptères, éphémères et odonates, ces petites bestioles qui nourrissent le poisson se raréfient d'année en année. Alors un effort de chacun est nécessaire en complément de ce qui se fait déjà.

DIVERS

CAT de PLOURAY: Une rencontre fructueuse à eu lieu avec un encadrant mr Trichet et une dizaine de pêcheurs fortement intéressés par un perfectionnement ,cela va débouché sur une collaboration et par la confection par ces mêmes personnes de panneaux d'information en bois pyrogravés et à leurs participations aux entretien de ruisseaux.

CONCOURS DEPARTEMENTAL DU PLUS GROS POISSON: A ce niveau, un de nos pêcheurs s'est distingué : M Thomas Christian a remporté le concours au niveau saumon avec un poisson de 93 cm pour un poids de 7,750 kgs. Bravo pour lui. Sa carte de pêche 2007 lui a été offerte.

Nous vous rappelons que ce concours est ouvert à tous, jeunes et adultes, pour 12 espèces de poissons.

BROCHET: Une journée spécifique dite safari brochet sera organisée au cours de l'été et sera ouverte à tous les adhérents de notre AAPPMA. Le parcours n'est pas actuellement défini entre l'Ellé et l'Aër (cela sera évoqué à l'assemblée générale)

ETANG DE L'ABBAYE: L'aménagement de 2 à 3 postes de pêche pour handicapés devrait enfin se réaliser cette année.

SAUMON

Cette année, une fois de plus le quota de saumon de printemps fixé par l'administration a été atteint bien avant la date de fermeture .

Les interrogations qui peuvent se poser sont nombreuses et parmi elles, entre autres celles ci:

1– Comment les scientifiques définissent ils les critères pour le calcul des TACs.?

Cette méthode est basée sur 3 paramètres:

- La surface de production accessible, estimée à partir de la cartographie des cours d'eau.
- La capacité d'accueil des cours d'eau, à partir des résultats d'indice d'abondance de tacons en comparant l'indice moyen du bassin avec l'indice moyen régional;
- La productivité du bassin qui est la même pour tous les cours d'eaux et basée sur les résultats des suivis.

Avant 2004, la surface de production et la capacité d'accueil étaient seulement estimées, car on ne disposait pas d'éléments de cartographie et d'indices d'abondance.

En 2004, les calculs des TACs ont été réévalués en tenant compte des mesures de terrain.

Pour le bassin de l'Ellé, seule la surface de production a été prise en compte car on ne disposait pas d'une série assez longue d'indices d'abondance (ils ont débuté en 2001). Les TACs n'ont pas été réajustés par la suite car ils étaient déjà sensiblement supérieurs aux précédents (91 saumons de printemps et 821 castillons contre 54 saumons de printemps et 485 castillons avant 2004).

2 -Les pêcheurs de saumons déclarent ils bien tous les saumons de printemps ou castillons juste après leurs prises?

3– Comment nous pêcheurs pourrions nous influencer pour que soient reconsidéré les quotas:

- Nous avons adressé un questionnaire à une douzaine de pêcheurs de saumons prenant leurs cartes dans notre AAPPMA ,depuis de nombreuses années et utilisant différentes techniques de pêche (charge à eux de voir avec des amis pêcheurs). Tous nous ont répondu et nous les en remercions. La confrontation des différentes réponses nous a permis de faire une proposition au niveau départemental en commun avec les autres AAPPMA à saumon pour transmission et débat au niveau régional.

- Parmi les points, 2 sont ressortis

- un quota par pêcheur dans le cadre du quota général.
- deux jours de fermeture en semaine.

- D'autre part, le comptage des frayères en fin d'année par les pêcheurs pourrait peut être permettre un modification de ce TAC (Alors avis aux volontaires ,nous sommes dans l'attente)

Assemblée Générale de votre AAPPMA

11 Février à 9h30 la salle du musée au FAOUE

Si vous ne pouvez y assister, vous avez la possibilité de donner un pouvoir qui sera à transmettre à l'adresse suivante:

ENTENTE DU HAUT ELLE La gaule Faouëtaise-La gaule Plouraysienne
1, rue Maréchal Leclerc 56320 LE FAOUE

POUVOIR :

M, Mme :

Demeurant :

N° de carte de pêche 2006 :

DONNE POUVOIR A Mmembre de L'AAPPMA DU HAUT ELLE (Gaule Faouëtaise—Gaule Plouraysienne) pour me représenter lors de l'assemblée générale 2007 de l'association.

NOTA : N'oubliez pas de nous transmettre par courrier vos remarques ou interrogations pour nous permettre de les évoquer lors de cette réunion.